

COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CPPNI CCNT 51 16 JUIN 2026

COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE DE NEGOCIATION ET D'INTERPRETATION CCNT51

Ordre du jour :

1. Approbation des comptes-rendus des CPPNI des 04 mars et 03 avril 2026
2. Retour sur le forum des adhérents
3. Point sur les avenants
4. Salaire minimum conventionnel
5. Toilettage de la CCN51 :
Prime décentralisée -
Assistants familiaux
6. Mutuelle frais de santé :
 1. Comptes de résultats 2025
 2. Validation du cahier des charges et lancement de l'appel d'offres en recommandation pour la période 2027-2031
7. Questions diverses

Prochaine CPPNI :
Le 6 octobre 2026

DES FINANCEMENTS POUR NOTRE SECTEUR, POUR NOS SALAIRES !

Organisations syndicales présentes : **FO**, CGT, CFTC, CFE-CGC

1. Approbation des comptes-rendus des CPPNI des 04 mars et 03 avril 2026 :

Les procès-verbaux des CPPNI des 4 mars et 3 avril 2026 sont approuvés à l'unanimité après intégration des modifications demandées.

2. Retour sur le forum des adhérents :

La FEHAP est revenue sur son forum adhérents réuni à Lille les 27 et 28 mai 2026.

Les principaux éléments présentés concernent :

- Le renouvellement d'un tiers du Conseil d'administration ;
- L'adoption d'une motion relative à la Convention Collective Unique Étendue (CCUE) ;
- La suspension des négociations relatives à la CCUE ;
- La réalisation d'un inventaire des travaux menés au cours des quatre dernières années ;
- Les conditions nécessaires à une éventuelle reprise des négociations ;
- Les actions de sensibilisation des pouvoirs publics.

La FEHAP a indiqué qu'un nouveau mandat sera soumis au vote lors de sa prochaine Assemblée Générale.

Elle a également regretté l'absence de réponses de l'État concernant les financements du secteur.

FO a rappelé qu'une stratégie similaire avait déjà été mise en œuvre par AXESS en 2025 sans permettre d'obtenir les financements attendus.

Pour FO, seule l'obtention de financements supplémentaires permettra de répondre aux besoins des établissements, des salariés et des personnes accompagnées.

3. Point sur les avenants :

- Complémentaire santé :

L'additif n° 7 du 3 avril 2026 à l'avenant n° 2015-01 du 27 janvier 2015 relatif à la généralisation de la couverture frais de santé a été signé par :

- La CFDT Santé Sociaux,
- La CFE-CGC Santé Action Sociale,
- La CFTC Santé Sociaux,
- AXESS.

Cet additif prévoit une augmentation des cotisations de 10,6 %.

Toutefois, lors de la Commission Nationale d'Agrément du 13 mai 2026, le texte n'a pas été agréé.

La branche est désormais dans l'attente d'une Commission Nationale d'Agrément extraordinaire afin de permettre une éventuelle application au 1er juillet 2026.

- Salaires :

La recommandation patronale relative au salaire minimum conventionnel n'a pas obtenu l'agrément de la Commission Nationale d'Agrément.

Commentaires FO :

FO rappelle que l'augmentation du SMIC de 2,41 % au 1er juin 2026 rend cette recommandation obsolète.

Cette situation démontre une nouvelle fois les difficultés de la branche à maintenir des minima conventionnels supérieurs au salaire minimum légal.

- Proposition salariale CGT :

FO a indiqué être favorable à la proposition portée par la CGT visant une augmentation de la valeur du point de 7,55 %.

FO a rappelé la nécessité :

- De sortir du tassement des grilles salariales ;
- D'améliorer l'attractivité des métiers ;
- De fidéliser les professionnels ;
- De répondre aux difficultés croissantes rencontrées par les salariés.

La FEHAP a indiqué ne pas disposer d'un mandat lui permettant de signer une telle proposition.

4. Salaire Minimum Conventionnel :

La FEHAP a présenté une nouvelle rédaction du texte relatif au salaire minimum conventionnel.

Les discussions se poursuivront lors des prochaines réunions.

Position FO : FO a rappelé que les minima conventionnels doivent permettre de reconnaître les qualifications et rester supérieurs au SMIC. La situation actuelle illustre l'urgence d'une véritable négociation salariale afin de mettre fin au tassement des grilles.

5. Toilettage de la CCN51 : Prime décentralisée - Assistants familiaux :

- Prime décentralisée :

Les échanges ont porté sur les conséquences des absences assimilées à du temps de travail effectif.

La jurisprudence de la Cour de cassation conduit à considérer que certaines absences légalement assimilées à du temps de travail effectif ne peuvent donner lieu à abattement de la prime décentralisée.

FO a demandé des précisions sur la rédaction proposée et a rappelé son opposition à toute remise en cause des droits existants des salariés.

- Assistants familiaux :

FO a présenté plusieurs propositions d'amendements améliorant les conditions de rémunération des assistants familiaux.

Les travaux se poursuivront sur la base d'une nouvelle rédaction qui sera transmise aux organisations syndicales.

Le sujet est reporté à une prochaine réunion.

6. Mutuelle frais de santé :

- Comptes de résultats 2025 :

Le comité de suivi du régime s'est réuni le 8 juin 2026. Les principaux chiffres présentés sont les suivants :

- 80 000 salariés couverts par le régime conventionnel ;
- 360 000 salariés dans le champ de la CCN 51 ;
- 14 établissements supplémentaires en 2025 ;
- 4 000 bénéficiaires supplémentaires ;
- 3,2 M€ de prestations ;
- Déficit du régime : -809 000 € ;
- Aide exceptionnelle à Mayotte : -472 000 € ;
- Réserves estimées à environ 500 000 €.

Les projections 2026 apparaissent à ce stade plus favorable que celles de 2025.

FO a rappelé que la taxe de 2,05 % appliquée par certains organismes assureurs ne devait pas être répercutée sur le régime conventionnel.

- Appel d'offres 2027-2031 :

La commission a validé le cahier des charges du futur appel d'offres en recommandation.

- Calendrier prévisionnel :

- 3 juillet 2026 : publication de l'appel d'offres ;

- 3 août 2026 : fin des questions ;
- 3 septembre 2026 : remise des offres ;
- Analyse des candidatures par ARRA ;
- Restitution devant la commission paritaire ;
- 28 septembre 2026 : audition des candidats ;
- Décision finale avant le 15 octobre 2026.

Position FO :

FO a regretté qu'aucune amélioration des garanties ne soit prévue alors qu'une augmentation des cotisations de 10,6 % est demandée aux salariés.

FO considère que les garanties conventionnelles ne répondent plus suffisamment aux besoins des salariés dans un contexte de dégradation continue des conditions de travail et d'augmentation de la sinistralité du secteur.

7. Questions diverses :

Aucune question diverse particulière n'a été abordée.

Projet d'ordre du jour de la CPPNI du 6 octobre 2026 :

- Prime décentralisée ;
- Assistants familiaux ;
- Complémentaire santé ;
- Intégration des nouveaux métiers ;
- Indemnités kilométriques ;
- Prévoyance ;
- Politique salariale ;
- Devenir de l'OETH.

Prochaine CPPNI le 6 octobre 2026

Pour la délégation FO : Murat BERBEROGLU, Gérôme DELL'AQUILA, Nathalie LE GUILLY,
Christelle PEYRÉ, Michel DELPECH.

	LA CCNT 51 EN CHIFFRES
La valeur du point depuis le 1 ^{er} juillet 2022	58 euros
Minimum conventionnel	Depuis mars 2019, aucun minimum conventionnel n'a été signé, une prime différentielle est en place pour atteindre le SMIC en vigueur
SMIC au 1 ^{er} juin 2026	367,02 € brut